



Appel d'une décision de la jaf

Par Breizh22

Bonjour à tous

Je voudrais savoir si c'est possible de faire appel à une décision de justice de la part d'une jaf ? J'explique mon cas en bref...

Mercredi j'ai été convoqué au tgi de ma commune pour une demande de mesure éducative pour mon fils qui souffre de trouble du comportement.

Il est scolarisé en classe uliss en attente d'une place en ime, seulement il a déjà eu 2 renouvellement en uliss et l'établissement ne peuvent pas refaire un renouvellement.

J'attends toujours une place en ime, malgré les contacts avec les ime en expliquant que mon fils en juin se retrouve sans structure adaptée il a un risque d'être déscolarisé. Parce qu'il ne peut pas suivre une scolarité ordinaire.

Ils veulent le mettre en 6eme, ce que je refuse parce qu'il n'a pas le niveau, il sait pas lire, écrire. N'a pas le statut de l'élève enfin bref il rentre pas dans les normes (mots de la juge).

Du coup vis à vis de ça, l'assistance sociale a demandé une aemo parce que le faite que j'ai parlé d'une éventuelle déscolarisation de mon fils l'inquiète. Du coup je voudrais savoir si c'est possible de faire appel? Parce que je trouve ça abusif, et franchement se faire démonter et qu'il y a eu de la manipulation de la part de l'assistante sociale, en disant qu'elle me sentais fatiguer et déstabiliser.